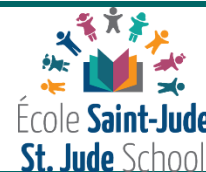




ÉVALUATION DE FIN D'ANNÉE PLAN DE LUTTE



"83.1. Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école.

2025-2026

L'école :	<u>St-Jude</u>	Partagé avec le conseil d'établissement	<u>2 juin 2026</u>
Directeur / Directrice	<u>Michael Brown</u>	Partagé avec les enseignants et personnel scolaire	<u>2 juin 2026</u>
		Partagé avec les parents	<u>2 juin 2026</u>
	Soumis au directeur des service complémentaires et au directeur général		<u>3 juin 2026</u>

Priorités du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Pour continuer à soutenir les élèves dans le développement de leur sentiment d'appartenance et de relations positives à l'école.

Continuer à assurer le suivi des comportements, maintenir une communication ouverte avec les parents et fournir des données à l'équipe-école.

Maintenir une supervision rapprochée, attentive et proactive pendant les récréations.

Les actions / initiatives à maintenir ou abandonner (mesure 2 du plan de lutte)

Continuer d'offrir des espaces sécuritaires où les élèves peuvent se rendre (salles Oasis).

Utiliser les données du sondage OurSchool (au besoin).

Maintenir une communication continue avec les parents

Impliquer les parents pour soutenir les mesures préventives.

Les actions / initiatives à maintenir ou abandonner pour la section des VACS (violences à caractère sexuel)

Continuer à collaborer avec l'équipe de sexologues de la RSB lorsque nécessaire.

Les actions / initiatives à maintenir ou abandonner pour l'intimidation ou violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale

Continuer à travailler avec des organismes communautaires et le personnel de la RSB (au besoin) afin de sensibiliser et former le personnel et les élèves.

Les actions / initiatives à développer pour l'an prochain

Réviser et mettre en œuvre le protocole « École en situation de crise » avec tout le personnel.

Offrir du développement professionnel axé sur des stratégies et interventions pour les élèves présentant des comportements difficiles.

Augmenter la communication avec le service du transport afin de revoir les comportements dans les autobus.